

Enquête nationale « Etat des lieux de l'égalité à l'Hôpital »

10 enseignements clés

- 1** Un sujet réel, une expérience contrastée : si près de la moitié des directeurs indique n'avoir jamais été témoin de discriminations envers des tiers dans le cadre de ses fonctions, l'autre moitié indique en avoir constaté.
- 2** Les personnels hospitaliers et les usagers ne sont pas concernés de la même manière par les discriminations. Critères cités par les DH répondants :
 - Personnel : sexe (54%), âge (47%), origine ethnique (39%)
 - Usagers : origine ethnique (62%), âge (33%), apparence physique (30%)
- 3** Plus des 2/3 des DH répondants déclarent n'avoir jamais vécu personnellement une discrimination dans leur carrière. **A contrario**, presque 1/3 des DH répondants indiquent avoir été victimes d'une telle situation dans leur parcours.
- 4** Les situations de discrimination sont différentes entre les directrices et les directeurs. Principaux critères de discrimination cités :
 - Femmes : sexe (56%), grossesse/maternité (40%), âge (25%)
 - Hommes : âge (48%), opinions politiques (24%), sexe (20%)
- 5** Pour la moitié des répondants, les discriminations en général sont vécues au quotidien ou lors de l'évolution de carrière. Dans près de deux tiers des cas concernés, c'est le supérieur hiérarchique direct qui en est l'auteur.
- 6** **Attention aux clichés !** Les chefs d'établissement déclarent tout autant être victimes de discriminations ; seuls le contexte et les auteurs changent. Les discriminations évoquées concernent principalement l'évolution de carrière et proviennent de la tutelle ou d'un partenaire institutionnel interne.
- 7** Moins de la moitié de ceux ayant vécu une discrimination ont entrepris une action, 60% considérant qu'une démarche « n'aurait rien changé ».
- 8** Près des trois quarts des directeurs déclarent qu'aucune action spécifique n'est mise en place dans leur établissement pour lutter contre les discriminations. Mais plus de 72% citent la direction comme première personne ressource pour aider les victimes de discriminations, puis l'encadrement et les syndicats.
- 9** Plus d'un directeur sur deux estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une politique nationale de lutte contre les discriminations dans les EPS, et insistent sur leur propre rôle pour porter cette thématique sein de leurs établissements, notamment via un travail de pédagogie auprès des équipes.
- 10** Près de la moitié des directeurs souhaitent que l'ADH participe à l'élaboration de chartes ou de labels. Sont également souhaités des guides, formations et de colloques sur la question de la discrimination.